

Déclaration liminaire : CCP du 5 mai 2023.

Après une très longue période de silence, de totale indifférence et d'absence de réponse à nos sollicitations, les organisations syndicales ont été conviées, au ministère, le 12 avril, à un groupe de travail sur la gestion des AESH.

Au menu : Cédésation à partir de 3 ans de CDD et rémunération.

Le CDI dès 3 ans n'est pas une réponse. La CGT Educ'action a réaffirmé que cela ne résout rien le problème de la précarité des AESH ou le manque d'attractivité du métier. Cela n'apporte aucune reconnaissance professionnelle, aucune amélioration de leur niveau de vie, aucune évolution positive de conditions de travail dégradées. Que cela soit pour se loger, pour se chauffer, pour se nourrir, pour se déplacer, pour vivre dignement !

Deuxième corps en nombre au sein de l'Éducation nationale, sans AESH, ladite école inclusive dysfonctionnerait encore plus gravement. La proposition de loi de création d'un corps de métier AESH a été rejetée sous de faux prétextes : contrairement à ce qu'a annoncé le ministre à l'Assemblée, c'est bien 80% d'AESH qui ont le bac et qui, par conséquent, pourraient prétendre à un statut de catégorie B. La CGT Educ'action continue de mener le combat aux côtés des AESH pour exiger un vrai statut pour un vrai métier. Leur salaire médiocre et leurs conditions de travail dégradées les rendent de plus en plus précaires et fragilisent leur santé. Pour preuve, le nombre de licenciements pour inaptitude se multiplie. Avec de telles conditions professionnelles et salariales, le projet de réforme des retraites ne fait que porter un coup supplémentaire à cette catégorie de personnels constituée très majoritairement de femmes.

Il a été soumis un projet de nouvelle grille de salaire qui serait applicable à la rentrée prochaine. Cette refonte présentée comme un réel progrès est en réalité un trompe-l'œil. En effet, le pied de grille avec un indice majoré à 355 au lieu de 353, va vite devenir obsolète de par l'augmentation de 2,19 % du smic au 1er mai ! Cette pseudo augmentation de salaire équivaut à 2 points d'écart seulement avec la grille actuelle. La grille devrait à minima commencer à 360 pour absorber la hausse du smic et de l'inflation. Pour le reste de la grille, il est proposé de rétablir les 10 points d'écart entre chaque échelon certes, mais à partir d'un indice de départ tellement bas que les AESH restent condamnées, même avec plusieurs années d'ancienneté, à des salaires extrêmement faibles.

Quant à la prétendue augmentation de salaire de 10 % en septembre 2023, même si les contours et modalités sont flous pour l'instant, elle sera avant tout basée sur des primes. Ces primes ne rentrent pas dans le calcul de la retraite proche des minima sociaux et sont conditionnées à des missions supplémentaires hors champ du métier, à l'image du pacte proposé aux enseignant·es...

Pour la CGT Éduc'action, c'est un jeu de dupes avant tout ! Les AESH sont précaires par la volonté du ministère. Les AESH refusent d'être, une fois de plus les variables d'ajustement d'une politique qui refuse de mettre de vrais moyens dans l'École inclusive. Les AESH refusent que leur métier perde tout son sens et d'y laisser leur santé. Attendre la prochaine rentrée pour appliquer les augmentations alors que les budgets sont là, c'est inadmissible !

Malgré les relances de la CGT Éduc'action, depuis juillet 2022 et la promesse d'un retour sur cette question cruciale, le ministère n'a toujours pas saisi la signification du mot URGENCE ! Pour la CGT Éduc'action, il est temps de cesser bricolages et jeux de passe-passe.

Nous demandons des négociations au plus tôt pour une valorisation salariale immédiate avec : - une grille indiciaire équivalente à un statut de fonctionnaire de catégorie B ; - la reconnaissance d'un temps complet pour 24h d'accompagnement élève ; - l'abandon des PIAL et de l'accompagnement mutualisé ; - une formation initiale de 24 mois et une formation continue.

Concernant les AED la CGT Éduc'action déplore qu'il n'y ait toujours aucune grille indiciaire qui soit mise en place. De même si la mise en œuvre de la cédésation constitue un progrès, la CGT Educ'action constate que les entretiens professionnels prévus par les textes réglementaires sont souvent organisés dans la précipitation alors même qu'ils constituent un préalable à la revalorisation de l'indice de rémunération des AED en CDI. En outre la CGT Educ'action a constaté par de nombreux retours dans l'académie que certains établissements cherchent à rompre des CDD, ou à ne pas renouveler les CDD d'AED qui se rapprochent du terme des 6 ans afin qu'ils ne soient pas cédésés. La CGT sera particulièrement vigilante sur ce type de pratiques et soutiendra les AED qui en seraient victimes.

La CGT continue de dénoncer le fait que les AED et AESH exerçant en REP et REP+ ne touchent qu'une prime au rabais, ainsi que les retards dans le versement de cette prime. "